

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 - 065 du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 avril 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON –

MM. B. DE REU – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – H. COPIN – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. MASSON – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – Ch HEMAR - H. BASSEZ –

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. A. LESAGE
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par à M. S. LEJEUNE
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par à M. G. RICAUX

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. DROMART
M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD
M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

Objet : SAGE de la Sensée – Avis sur le schéma.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que le territoire de la Communauté de Communes est partagé entre plusieurs bassins versants qui disposent chacun de leur schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Ceci est lié à la situation géographique particulière du territoire à la limite de la ligne de partage des eaux entre Mer du Nord et Manche.

Monsieur le Président précise qu'une grande partie des communes du territoire s'inscrit dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée (SAGE).

Monsieur le Président indique que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux a été approuvé en novembre 2016 par la Commission Locale de l'Eau créée dans le cadre de l'Institution Interdépartementale Nord Pas de Calais pour l'Aménagement de la Vallée de la Sensée.

Monsieur le Président détaille le programme d'actions qui a été arrêté après un long processus de travail collaboratif au niveau des quatre commissions thématiques créées. Ce programme définit les orientations et les dispositions en rapport avec les enjeux du territoire et ayant pour objectif la gestion équilibrée de la ressource en eau.

Monsieur le Président précise au conseil communautaire que ce programme d'actions est entré dans une phase de consultation administrative qui vise à recueillir l'avis des intercommunalités et communes concernées. A la suite de cette première phase, une seconde phase s'ouvrira avec la conduite d'une enquête publique qui se déroulera dans le courant du second semestre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'émettre un avis favorable sur le programme d'actions et d'orientations du SAGE de la Sensée.

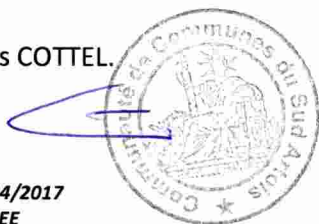
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 11 avril 2017 et transmission
en Préfecture le 11 avril 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2017-065 - 11/04/2017

SAGE de la SENSEE

Avis sur le Programme d'actions.

Le Président,



Jean Jacques COTTEL.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

11 MAI 2017

ARRIVÉE